## AR Prefecture

017-211701859-20230725-2023\_07\_81-DE Regu le 01/08/2023

## **REPUPLIQUE**

**FRANCAISE** 

DEPARTEMENT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Charente-

DE LA COMMUNE de LE GUA Séance du 25 juillet 2023

Maritime

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil

Municipal: 19

en exercice: 19

Nombre présents : 11

Nombre votants: 15

Date de convocation 21 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023\_07\_69) - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain

Excusés: Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) -Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

<u>Absents :</u> Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 0 7 81 – SIVU piscine de la Lande– convention pour la mise à disposition de la piscine en faveur des scolaires - 3ème cycle – 2022-2023

Monsieur le Maire expose que pour le troisième cycle de la période scolaire 2022-2023, la commune avait réservé les bassins de la piscine de la Lande pour les écoles maternelle et élémentaire pour 10 séances de 35 minutes par enfant. Deux MNS ont été mis à disposition des élèves durant ce temps.

42 élèves ont été concernés. Le coût est de 1.58 par élève soit un coût de 663.60 € les 10 séances.

La convention relative à la mise à disposition des Bassins avec le SIVU régit les droits et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - autorise Monsieur le Maire à signer la- dite convention avec le SIVU Piscine de la Lande.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents, Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'État le : 01 108 625 Publiée sur le site internet le : 01 108 1223

Le GUA, le 27 juillet 2023, Le Maire, Patrice BROUHARD